

ANNE-SOPHIE CHAMBOST  
(L'Université Paris Descartes)

## *Un éclairage sur les débats actuels : Pierre-Joseph Proudhon et la critique de la démocratie représentative*

Le débat politique qui se déroule en France depuis le début des années 2000 oblige à se demander si les appels en faveur d'une *démocratie d'opinion* (généralement synonyme de *démocratie participative*) doivent être analysés comme correspondant à un stade normal du développement de la vie politique moderne ou comme le symptôme d'une forme de dégénérescence inquiétante pour la République<sup>1</sup>.

De fait, si la *démocratie participative* vantée lors de la campagne présidentielle de 2007 par la candidate socialiste semblait plus relever du concept marketing que d'une véritable conception philosophique ou politique, l'agitation de ce thème n'est pas sans poser de multiples problèmes, en ce qu'il est systématiquement opposé à la *démocratie représentative*, sur laquelle pèse du coup la suspicion d'une trahison de l'idéal démocratique – qui ne serait accompli que par la participation directe des citoyens à la chose politique. *Démocratie représentative* et *démocratie participative* ne sont en effet pas présentées comme les deux dimensions également nécessaires de la démocratie, mais comme deux modèles contradictoires (sous-tendus par deux conceptions concurrentes de la *volonté générale*, qui se traduirait soit dans la désignation de représentants soit par le poids croissant de l'opinion).

Or cette dernière jouit aujourd'hui de nouveaux canaux d'expression qui lui permettent d'augmenter la pression sur les représentants, la *démocratie d'opinion* (ou *démocratie du public*) allant même jusqu'à déjouer les pronostics des représentants (comme lors du référendum sur la constitution européenne, interprété comme une manifestation de défiance de l'opinion publique française contre ses représentants – et contre l'*intelligentsia* politique).

L'écho actuel des appels en faveur d'une *démocratie participative* ne se laisse donc comprendre qu'en ayant à l'esprit le constat d'une désaffection des citoyens pour les élus censés les représenter<sup>2</sup>. Pour autant la *démocratie participative* ne se déploie pas

---

<sup>1</sup> Voir J. Julliard, R. Debray, *L'opinion, maladie infantile ou sénile de la démocratie*, « Le Monde », Débat, 31 mai 2008.

<sup>2</sup> M. Crepon, B. Stiegler, *De la démocratie participative. Fondements et limites*, éd. Mille et une Nuits, Paris, 2007, p. 25.

uniquement dans la critique de la propension des représentants à déposséder les représentés du pouvoir<sup>3</sup> ; elle est aussi sous-tendue par l'idéal d'une démocratie *radicale* dans laquelle les citoyens jouiraient d'une vraie capacité à se gouverner<sup>4</sup>. Dans cette mesure, le thème de la *démocratie délibérative* est généralement accompagné de références à la concertation, au débat public ou à la participation des citoyens, suggérant l'avènement d'un nouveau modèle de légitimité. De sorte qu'à travers la remise en cause du lieu traditionnel de la délibération que sont les parlements, la question est donc bien de savoir si l'on a simplement affaire à un changement de style de l'action publique (auquel cas l'évolution n'est pas essentielle) ou à une remise en cause plus fondamentale des dispositifs de représentation plus traditionnels<sup>5</sup>.

Pour tenter d'esquisser une réponse à ce problème, l'éclairage historique est indispensable – en particulier en ce qu'il prouve que, au-delà des nouveaux moyens grâce auxquels ils se déploient avec une ampleur inédite, les débats actuels sont finalement *récurrents* dans leur principe. Et Y. Sintomer voit donc à juste titre dans l'opposition *représentation-participation* non pas un simple effet de mode, mais une vraie tendance de fond, « minoritaire certes, mais qui mériterait d'être développée fortement »<sup>6</sup>. La tendance participative peut manifestement revendiquer une *tradition*, plongeant ses racines dans l'histoire des démocraties modernes, où elle est régulièrement théorisée comme une alternative à la démocratie représentative<sup>7</sup>. Le constat de l'accaparement de la représentation par des couches sociales privilégiées est en effet régulièrement posé, auquel on oppose tout aussi régulièrement la nécessité d'une représentation *propre* des groupes sociaux – surtout après que l'avènement du suffrage universel a transformé l'élection – au départ simple procédé aristocratique de sélection des représentants – en instrument d'une véritable démocratie<sup>8</sup>.

Monument de cette tradition, le *Manifeste des Soixante* du 17 février 1864, par lequel des ouvriers se réclamant de Proudhon revendiquaient le droit de proposer des candidatures spécifiquement ouvrières. Le franc-comtois, consulté, déclina pourtant la proposition, au nom de son refus catégorique de la représentation, à laquelle il opposait précisément, mais sans se faire beaucoup d'illusions, de nouvelles formes de participation. L'ambiguïté apparente de cette position de Proudhon invite alors à tenter de voir si (et comment) sa pensée peut aider à sonder la tendance actuelle – précisant toutefois que l'on est pas dupe de la récupération qui est à l'œuvre dans ce genre d'exercice, l'auteur n'ayant évidemment pas anticipé les évolutions actuelles, totalement étrangères à ses préoccupations. Pour mener l'enquête, ce sont surtout ses écrits de la Denxième République

<sup>3</sup> Ce qui reste même à prouver puisqu'en son fondement, la représentation ne relève pas tant d'une logique démocratique, que d'une tendance oligarchique – et rien ne prouve non plus qu'on puisse totalement se passer de représentation. Voir D. Graxie, *Le cens caché*, Seuil, Paris 1978 (3<sup>ème</sup> éd. 1993), p. 22–24.

<sup>4</sup> Y. Sintomer, *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, La Découverte, Paris 2007, p. 37.

<sup>5</sup> P. Rosanvallon insiste sur « la nécessité de repenser une nouvelle architecture démocratique d'ensemble », au moment où les appels en faveur d'une « redéfinition des voies de la souveraineté, des modèles de la légitimité, des procédures de la représentation » se font partout sentir. P. Rosanvallon, *Le modèle politique français*, Points Seuil, Paris 2006, p. 434.

<sup>6</sup> Y. Sintomer, *Le pouvoir au peuple...*, p. 158.

<sup>7</sup> *Ibidem*.

<sup>8</sup> D. Graxie, *Le cens caché...*, p. 27.

(et dans une moindre mesure ceux du second Empire) qui importent, puisque Proudhon y réfléchit *in-situ* aux implications de la représentation et du suffrage universel.

Sans chercher donc des cohérences et des intentions là où il n'y en a pas, sans oublier non plus les écueils de l'anachronisme auxquels nous expose notre travail, il convient de voir si des conséquences (même non intentionnelles) peuvent néanmoins être tirées de la réflexion proudhonienne, pour éclairer à la fois la crise actuelle de la représentation (dimension négative – I) et les limites de la participation directe à laquelle nous invitent les tenants de la démocratie participative (dimension positive – II).

## I – Une critique récurrente de la représentation

La critique émise contre la représentation est un des *lieux communs* de la vie politique moderne. Dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, à l'époque où les régimes parlementaires s'imposaient de manière apparemment définitive, l'antiparlementarisme s'est développé conjointement, pour dénoncer dans un même mouvement l'impuissance des responsables politiques et leur confiscation du débat politique (au détriment d'une véritable représentation de la société civile)<sup>9</sup>. Dès le court épisode de la Deuxième République, Proudhon avait pourtant déjà énoncé des critiques sévères contre une institution qu'il avait vu fonctionner de l'intérieur ; doutant des possibilités de réformer la représentation, il devait finalement opter pour une solution radicale sous le Second Empire, en invitant ses concitoyens à *s'abstenir* lors des élections législatives.

Sur quoi se base la représentation – et la critique qui l'accompagne de manière plus ou moins sous-jacente ? Le postulat des sociétés démocratiques veut que des citoyens égaux en droit sont non seulement *également capables* de se prononcer sur tous les sujets et de participer à la prise des décisions politiques, mais que leur bulletin reflète aussi une véritable *volonté politique* (fondée sur une faculté d'analyse et un raffinement dans les choix politiques qui ne sont jamais remis en cause<sup>10</sup>).

Ceci étant, la configuration politique dominante de la modernité, née à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, a pourtant imposé le *gouvernement représentatif*, qui congédie toute participation effective des citoyens à la vie politique<sup>11</sup>. B. Manin a bien montré en quoi la représentation est, originairement au moins, étrangère à la démocratie (considérée comme impossible et dangereuse) et comment il a fallu attendre l'avènement du suffrage universel

---

<sup>9</sup> Sur ce thème, voir A.S. Chambost, « Proudhon et les juristes », *Mélanges en l'honneur du professeur Y. Guchet*, Bruylant, 2007, pp. 15–34.

<sup>10</sup> Principe parfaitement rappelé par D. Graxie, *Le cens caché...*, p. 15 suiv. L'auteur qualifie d'*art de la fugue* le fait pour les commentateurs politiques et les instituts de sondages de ne jamais remettre en doute l'intérêt que les citoyens portent sur les problèmes qui engagent leur avenir, et sur ceux qui se proposent de les résoudre (p. 17).

<sup>11</sup> Limite dont Proudhon fait le constat en des termes rousseauistes : « la démocratie, qui n'existe pleinement, d'après les auteurs, qu'à l'instant des élections et pour la formation du pouvoir législatif. Cet instant passé, la démocratie se replie ; elle rentre sur elle-même, et commence son travail anti-démocratique ; elle devient AUTORITÉ. L'autorité était l'idole de M. Guizot ; c'est aussi celle des démocrates. Il n'est pas vrai, en effet, dans aucune démocratie, que tous els citoyens participent à la formation de la loi : cette prérogative est réservée aux représentants » ; *Solution du problème social*, p. 73 (Trops-Trinquier).

sous la Troisième république pour qu'elle y soit finalement assimilée... à cette réserve près qu'à y bien regarder, l'élection conserve quelque chose d'oligarchique dans son aspect de *processus de sélection*<sup>12</sup>, quand le tirage au sort respecterait seul le principe démocratique<sup>13</sup>. De sorte que les institutions représentatives combinent finalement des traits opposés, à la fois démocratiques et oligarchiques, dont le mélange explique que le gouvernement représentatif (aussi qualifié de gouvernement mixte) a fait l'objet de jugements contraires, tantôt approubateurs tantôt critiques<sup>14</sup>.

Dès le début de la Deuxième République Proudhon ne manque pas de dénoncer le caractère oligarchique de la représentation démocratique, où des députés élus au suffrage universel, « à force de représenter la France, ne représentent absolument rien ; (ils) ne sont plus des mandataires mais des sénateurs (au sens romain du terme) et (à) la place d'une démocratie représentative, nous avons une oligarchie élective, le moyen terme entre la démocratie et la royauté »<sup>15</sup>. *L'Idée générale* prolonge la critique, accusant la représentation d'évincer le citoyen de ses droits politiques :

je ne suis pas libre [...] ni dans ma souveraineté ni dans mon action, quand je suis contraint de me faire rédiger ma loi par un autre, cet autre fût-il le plus habile et le plus juste des arbitres. Je ne suis plus libre du tout quand je suis forcé de me donner un mandataire qui me gouverne, ce mandataire fût-il le plus dévoué des serviteurs<sup>16</sup>.

Il faut dire qu'entre temps, son passage à la chambre lui avait fait perdre le peu d'illusions qu'il pouvait nourrir sur la composition des assemblées, qualifiées d'*isolaires* dans lesquels « les hommes qui ignorent le plus complètement l'état d'un pays sont presque toujours ceux qui le représentent »<sup>17</sup>.

*L'Idée générale* répète encore qu'avec « le suffrage ou vote universel, il est évident que la loi n'est ni directe ni personnelle, pas plus que collective. La loi de la majorité n'est pas ma loi, c'est la loi de la force ; par conséquent, le gouvernement qui en résulte n'est pas mon gouvernement, c'est le gouvernement de la force »<sup>18</sup>. Proudhon y dénonce surtout la rengaine qui veut que si les citoyens sont incapables d'agir par eux-mêmes, ils savent en revanche choisir ceux qui pourront le faire à leur place. Critiquant la vacuité de cette « intuition divinatoire de la multitude qui lui ferait discerner, du premier coup,

---

<sup>12</sup> R. Carre De Malberg, cité par D. Graxie, *Le cens caché...*, p. 24 : « ce que les citoyens remettent à leurs députés, c'est leur confiance, ce ne sont pas des instructions... les citoyens ne sont qu'un pur pouvoir électoral : ils ne sont pas appelés, dans l'élection, à donner leur avis sur les lois à faire, mais uniquement à choisir les personnes qui feront ces lois ».

<sup>13</sup> Sur le tirage au sort, voir « Le tirage au sort, plus juste que le choix rationnel. Entretien avec Jon Elster », *La Vie des idées.fr*. Professeur au Collège de France (chaire Rationalité et sciences sociales), J. Elster estime que le tirage au sort est moins porteur d'injustice quand la délibération est impossible. Voir aussi Y. Sintomer, *Le pouvoir au peuple...*, p. 39–100.

<sup>14</sup> B. Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Calmann-Levy, Paris 1995 ; « volonté générale ou délibération ? esquisse d'une théorie de la délibération politique », « Le Débat » 1985, no 33 ; « l'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Entretien avec B. Manin », « Politix » 2002, 15, n°57, p. 37–55. Voir aussi l'interview de B. Manin réalisée par H. Landemore, « la démocratie représentative est-elle réellement démocratique ? », site *La vie des idées.fr*.

<sup>15</sup> *Solution du problème social*, p. 65 (Trops-Trinquier).

<sup>16</sup> *Idée générale*, p. 224 (Trops-Trinquier).

<sup>17</sup> *Confessions*, p. 124 (Trops-Trinquier).

<sup>18</sup> *Idée générale*, p. 223 (Trops-Trinquier).

le mérite et l'honorabilité des candidats », il évoque l'exemple de ces « élus par acclamation (qui) sur le pavois où ils s'offraient aux regards du peuple enivré, préparaient déjà la trame de leur trahison »<sup>19</sup>. Le recul de l'histoire n'enlève rien à la portée de tels propos, échos lointains des critiques actuelles des contempteurs de la représentation, qui stigmatisent encore la nature élitiste du gouvernement, où les représentants ne sont pas strictement tenus de réaliser les vœux de leurs mandants.

B. Manin récuse pourtant le principe même d'une crise de la représentation : celle-ci ayant été inventée pour contenir la démocratie plutôt que pour la réaliser, il est absurde de demander aux représentants d'agir d'une manière démocratique alors qu'ils n'ont pas été conçus pour cela<sup>20</sup>. Si l'objection est fondée sur le plan des *principes*, il est difficile de nier la *réalité* de la crise de la représentation, incapable d'assurer la double fonction du politique judicieusement rappelée par B. Bernardi : la prise de décision collective et la production du consentement public. La crise transparaît aussi bien dans la difficulté des représentants élus à se faire reconnaître comme autorité légitime, à faire admettre leurs décisions comme obligeant ceux qu'ils représentent, et de manière plus générale, dans leur incapacité à produire le sentiment d'appartenance à une communauté instituée<sup>21</sup>. A cet égard, le monopole des instruments de la démocratie par les technocrates de la politique, qui refusent de les partager avec le peuple pour son bien, est souvent critiqué comme relevant d'une véritable entreprise de domestication<sup>22</sup>.

C'est d'ailleurs à ce titre que les partis politiques sont aussi atteints par les critiques de la représentation – puisqu'ils en ont accompagné l'institutionnalisation et que c'est autour d'eux que s'est longtemps organisée la vie démocratique. Si Proudhon n'en a connu que les prémisses, il en redoutait déjà un risque de détournement du suffrage universel. Aujourd'hui, alors que le recul du militantisme partisan est largement commenté<sup>23</sup>, de nouvelles formes de participation semblent devoir être imaginées.

Il faut dire que dans une société où les progrès de l'éducation permettent aux citoyens de se faire un avis par eux-mêmes, la conception traditionnelle du monopole par les élus d'un intérêt général transcendant les opinions des simples citoyens, peine manifestement à convaincre. Et la critique de la représentation s'articule justement autour de l'idée que les citoyens peuvent agir par eux-mêmes. Proudhon lui-même, convaincu des progrès de l'éducation du peuple pour l'avenir, se persuade un temps qu'une participation citoyenne permettrait de se passer de la représentation. D. Graxie devait démontrer par la suite que les progrès de la scolarisation, par la production d'*opinions personnelles*, sont corrélatifs « d'une résistance à l'égard de la délégation inscrite dans l'organisation même de la dé-

<sup>19</sup> *Ibidem*, p. 159.

<sup>20</sup> Interview par H. Landemore, *La vie des idées.fr*.

<sup>21</sup> B. Bernardi, « l'opposition entre représentation et participation est-elle bien formée ? », *La vie des idées.fr*.

<sup>22</sup> M. Crepon, B. Stiegler, *De la démocratie participative...*, p. 66–67. Pour C. Schmitt, « le peuple de la démocratie ne délibère pas, il acclame et la démocratie est en fait un césarisme » (cité B. Bernardi, « l'opposition... »). On rapprochera cette analyse de celle de Proudhon, pour qui le suffrage ramène « aux usages des barbares, qui, à défaut de raisonnement, procèdent par acclamation et élection. On a pris un symbole matériel pour la vraie formule de la souveraineté » ; *Solution du problème social*, p. 71 (Trops-Trinquier).

<sup>23</sup> Recul que les élections présidentielles de 2007 ont eu du mal à endiguer, et que rend encore plus sensible, près de deux ans après, le très faible taux de renouvellement des adhésions aux principaux partis.

mocratie représentative »<sup>24</sup>. Même analyse plus récemment chez M. Gounelle, pour qui les progrès de l'éducation politique et civique des citoyens depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, ajoutés à l'égalitarisme ambiant qui sape l'image des représentants et stimule la prétention à un droit de regard sur les affaires de l'Etat, aboutissent à ce constat que la *confiance* dans les représentants finit par se muer en *suspicion*<sup>25</sup>. Dressant le constat du rejet par le citoyen de son rôle de récepteur passif du discours politique, cet auteur suggère certaines pistes visant à démocratiser le mandat représentatif – en particulier par l'institution d'un contrôle continu des gouvernants pas les gouvernés et une accélération notable du rythme de renouvellement de la classe politique. De telles solutions ont pourtant déjà été proposées au fil des critiques contre la représentation. Proudhon lui-même en a esquissé quelques-unes<sup>26</sup>, qui retrouvent donc régulièrement une certaine vigueur.

Dans une lettre à Pierre Leroux écrite au début de la Deuxième République, il développe ainsi pour la première fois l'argument fameux de l'atelier faisant disparaître le gouvernement – thème adossé ensuite au concept de *raison collective* dans la recherche d'un processus discursif de dégagement des normes, étendu à l'ensemble de la société. Ou dans ces notes de mars 1854, le projet d'une *représentation sociale* composée de « délégués des chemins de fer, des mines, de la marine, de la batellerie, des sociétés ouvrières, des banques, des chambres de commerce, de toutes les forces vives du pays »... comme ces notables représentent les intérêts de la bourgeoisie, Proudhon précise ensuite qu'on leur adjointra « une délégation des classes ouvrières, fermières et salariées, tant de l'intérêt et du commerce, que de l'Etat »<sup>27</sup>. Il songe même à une forme de *représentation sociale-professionnelle*, équilibrant la représentation politique et individuelle fondée sur le suffrage universel<sup>28</sup> – idée qui devait reprendre vie à l'heure des violentes critiques antiparlementaires des débuts de la Troisième République<sup>29</sup>.

Proudhon récuse en revanche absolument l'idée d'une représentation spécifique à *l'intérieur* de la représentation nationale – idée à laquelle songent pourtant encore cer-

---

<sup>24</sup> D. Graxie, *Le cens caché...*, p.VI. « Davantage de citoyens s'estiment en mesure de traiter eux-mêmes des affaires publiques et sont portés à exercer un droit de regard et de critique à l'égard de leurs représentants »... mais l'auteur nuance immédiatement le propos et développe la problématique de son ouvrage : « ces attitudes s'opposent au renoncement et à l'abandon qui caractérise le rapport que les plus démunis entretiennent avec leurs représentants ».

<sup>25</sup> M. Gounelle, *Démocratiser le mandat représentatif*, « Le Débat » 2006, p.119–127 : « la présomption de validité politique dont bénéficiaient jadis les décisions par les titulaires d'un mandat représentatif a de moins en moins cours, et l'inclination à la protestation est en quelque sorte consubstantiellement intégrée à la décision » (p. 123).

<sup>26</sup> Sur les réformes proposées par Proudhon, voir A.S. Chambost, *Proudhon et la norme*, PUR, Rennes 2004, p. 65–83 ; sur la question du mandat, ex. cet article de *La Voix du peuple*, 11 janvier 1850 : « le peuple ne décerne pas de mandat général, il ne donne que des délégations spéciales. Le mandat général c'est la hiérarchie, la royauté, le despotisme ; la délégation spéciale au contraire, c'est la liberté, l'égalité et la fraternité ; c'est l'anarchie ». Dans l'interview réalisée par H. Landemore, « la démocratie représentative », B. Manin justifie l'impossibilité du mandat impératif : « le représentant n'est pas élu juste pour moi comme personne privée, mais pour moi comme part égale du demos, c'est-à-dire comme citoyen. La représentation politique est en réalité une violation de la représentation parce qu'elle exclut le mandat impératif ».

<sup>27</sup> Bibliothèque nationale de France, nouvelles acquisitions françaises, 14274, *Carnet X*, f. 463.

<sup>28</sup> On rappellera que Marx dénonce aussi les illusions qui consistent à croire que le mécanisme du gouvernement représentatif pourrait effacer l'opposition constitutive des classes sociales.

<sup>29</sup> Voir A.S. Chambost, « Proudhon et les juristes », *Melanger en honneur*.

tains critiques de la représentation<sup>30</sup>. D'où son refus du *Manifeste des Soixante* et des candidatures *ouvrières*, auxquelles les partisans de la représentation ne manqueront pas d'opposer l'incompatibilité entre la spécificité de ces mandats et le principe du mandat représentatif.

Ressassant encore le souvenir cuisant de son expérience de député, Proudhon tente au contraire de persuader les ouvriers de refuser le jeu des institutions, en s'abstenant de participer aux élections législatives. Sous le mot d'ordre « se distinguer, se séparer, c'est être », l'abstention serait la seule manière pour les classes ouvrières d'imposer leur existence au reste de la société du Second Empire. Proudhon est alors persuadé d'avoir enfin trouvé le moyen de saper le système représentatif : que les citoyens cessent de prendre part à la seule forme d'action à laquelle on les restreint, l'élection des députés. La *Capacité politique* est toute entière articulée autour des possibilités perturbatrices de l'abstention sur le jeu politique<sup>31</sup> – attitude de refus dans laquelle B. Manin voit, aujourd'hui encore, le plus grand danger pesant sur la viabilité du système représentatif<sup>32</sup>.

On le voit, les pathologies de la représentation, dénoncées d'emblée par Proudhon, trouvent un écho saisissant dans les critiques actuelles, fondées sur le même refus du monopole de l'action politique par une élite – et l'on peut sans doute désespérer de ce que l'absence de changement substantiel dans l'organisation du système représentatif donne toujours une certaine actualité à des critiques émises au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle.

Ceci étant, voyons maintenant en quoi la pensée proudhonienne peut aider à prendre la mesure des appels en faveur de la *démocratie participative*, qui invitent les citoyens à une activité directe et concertée à la vie politique.

## II – Les limites de la participation citoyenne

Face aux nouveaux signes d'épuisement du modèle représentatif, avec la fin supposée de la conception *traditionnelle* de la politique (comme activité séparée, fondée sur le clivage entre représentants et représentés), de nombreux discours annoncent l'émergence

---

<sup>30</sup> Y. Sintomer, *Le pouvoir au peuple...*, p. 145 : « une représentation serait représentative dans la mesure où elle refléterait les divisions sociales préexistantes, au point par exemple que seul un ouvrier pourrait représenter un ouvrier ».

<sup>31</sup> Dans sa lettre aux ouvriers du 8 mars 1863, Proudhon admet bien volontiers que « la classe ouvrière n'est pas représentée et qu'elle a le droit de l'être ». La solution n'est pourtant pas de participer aux élections avec des candidatures spécifiquement ouvrières, mais bien plutôt « de protester, aux grandes journées électorales, par le contenu négatif de nos bulletins ». Ce refus de participer à la vie politique électorale est le meilleur moyen pour les classes ouvrières de s'affirmer : « pour nous affirmer dans notre séparatisme, nous n'avons pas besoin ni de représentants, ni de candidats, il ne nous faut, aux termes de la loi, que ce seul mot *veto*, formule la plus énergique qui puisse révéler le suffrage universel ». Et de préciser dans la *Capacité politique* : « se distinguer, se définir, c'est être ; de même que se confondre et s'absorber, c'est se perdre. Faire scission, une scission légitime, est le seul moyen que nous ayons d'affirmer notre droit, et, comme parti politique, de nous faire reconnaître », P.J. Proudhon, *De la capacité politique des classes ouvrières*, ed. du monde libertaire, Paris 1977 p. 237.

<sup>32</sup> H. Landemore, *La démocratie représentative. Comp. A. Fouillée, La démocratie politique et sociale en France*, Alcan 1910, p. 44 : « le suffrage universel se justifie par l'empressement des populations à le pratiquer, il est atteint dans sa vie même par leur indifférence et leur scepticisme ».

d'une nouvelle forme de gouvernement, qualifiée de *démocratie du public* ou *démocratie d'opinion*, parce que mieux adaptée à la complexité des temps modernes. Aux formes traditionnelles de *gouvernement* sont substitués des modes de *gouvernance*, rendant compte « de la société en réseau, plus horizontaux et plus souples »<sup>33</sup>.

Par la valorisation des notions de *discussion*, de *débat*, de *concertation*, de *consultation*, de *participation*, on comprend que le schéma classique d'une direction centralisée devrait céder la place à une pluralité d'acteurs, directement impliqués dans la prise des décisions. Si la pensée de Proudhon éclaire cette quête d'une démocratie participative qui rompt le monopole des élus sur la définition de l'intérêt général (1), elle permet aussi de repérer certains écueils dans lesquels un tel projet pourrait se perdre (2).

#### 1. De la démocratie à la *démopédie* :

Face à la crise de légitimité du système politique, imputée aux dérives de la représentation, les procédures alternatives proposées s'inscrivent toutes dans le prolongement de l'œuvre séminale de Jürgen Habermas<sup>34</sup>. La vision procédurale et discursive développée de longue date par le philosophe allemand infuse en effet les recherches d'un fondement de légitimité qui assumerait une véritable participation citoyenne. Contre la vision classique de l'activité politique, réservée à une élite du pouvoir légal en position d'extériorité par rapport au reste de la société<sup>35</sup>, les propositions tendent à un réinvestissement du champ politique par les citoyens ; et le *gouvernement*, centre juridique de prise de décisions politiques, y est concurrencé par le thème de la *gouvernance*, avec ses réseaux sociaux articulés autour de modes de régulation décentrés et disséminés. L'idée traditionnelle de *domination* est donc appelée à céder la place à une idée de la politique désormais conçue en termes de *coordination et de direction*.

Sur ce principe, la *Raison collective* opposée par Proudhon au mythe rousseauiste de la Volonté générale, vise déjà au remplacement de la loi adoptée par les représentants, par des processus de délibération qui intègrent toutes les composantes de la société (les individus aussi bien que les groupes sociaux intermédiaires, dans leur infinie diversité). Dans cette opposition entre participation citoyenne à une vie publique décentralisée et représentation centralisatrice de type jacobin, l'exemple américain des *towns-meetings* rapporté par Tocqueville dans *De la Démocratie en Amérique* a certainement inspiré Proudhon. Dans *De la Justice*, il explique ainsi que

l'organe de la raison collective est le même que celui de la force collective ; c'est le groupe travailleur, instructeur ; la compagnie industrielle, savante, artiste ; les académies, écoles, municipalités ; c'est l'Assemblée nationale, le club, le jury ; toute réunion d'hommes, en un mot, formée pour la discussion des idées et la recherche du droit<sup>36</sup>.

<sup>33</sup> L. Blondiaux, Y. Sintomer, *L'impératif délibératif*, « Politix » 2002, 15, n°57, p.17-35 (p. 18).

<sup>34</sup> De J. Habermas, voir en particulier *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, Paris 1993 (1<sup>ère</sup> éd. 1978) ; *Théorie de l'agir communicationnel*, Fayard, Paris 1987 ; *De l'éthique de la discussion*, Flammarion, Paris 1999 ; *Droits et démocratie : entre faits et normes*, Gallimard, Paris 1997 ; *Intégration républicaine : essai de théorie politique*, Fayard, Paris 1998 ; *Après l'Etat-nation : une nouvelle constellation politique*, Fayard, Paris 2000. Sur J. Habermas, voir en particulier Y. Sintomer, *Démocratie impossible : politique et modernité chez J. Habermas*, La Découverte, Paris 1999 ; F. Chivot, *Procédures de choix collectif : l'apport de J. Habermas*, mémoire DEA, Paris 1992.

<sup>35</sup> P. Rosanvallon, *La contre-démocratie*, Seuil (Points), Paris 2008, p. 257.

<sup>36</sup> *De la Justice*, III, p. 270.

Quels sont les moyens d'une telle participation citoyenne ? Incontestablement, le développement d'internet ces dernières années a ouvert de nouvelles possibilités ; nombreux sont les auteurs à y voir le meilleur remède à l'apathie des citoyens entre deux élections<sup>37</sup> (apathie que Proudhon, après Rousseau, a largement dénoncée). En France, cette proposition a été bien illustrée lors des dernières campagnes électorales, où le thème de la *démocratie participative* a littéralement explosé : les technologies numériques ont été vantées comme offrant enfin à la démocratie les moyens d'information et de participation citoyenne effectives qui en sont le fondement.

Proudhon lui-même croyait tellement aux possibilités infinies offertes par les développements des communications à son époque, qu'il allait jusqu'à affirmer que si Rousseau avait pu les anticiper, il aurait développé différemment le principe du suffrage universel ; aussi appelait-il à une organisation *décentralisée* des modes de consultation électorale, rendue possible à la fois par les progrès des chemins de fer et la diffusion de la presse<sup>38</sup>.

Aujourd'hui, de nouveaux types de militantisme se développent, au sein de groupes envisagés comme de nouvelles formes d'identités collectives<sup>39</sup>, en marge de partis politiques en pleine désaffection. Y. Sintomer et L. Blondiaux insistent ainsi sur la place prise par les organisations et les associations, structures d'un espace public autonome, où la délibération incessante produirait des citoyens vertueux « en contribuant à la formation d'acteurs aux mentalités élargies »<sup>40</sup>. Ici aussi, un rapprochement avec Proudhon peut-être proposé, puisqu'il affirmait déjà que l'homme développerait son individualité par sa participation à de nombreux groupes : « l'homme le plus complet est celui qui, faisant le plus de choses, dépendant le moins des autres, entre dans un plus grand nombre de rapports. Genre de liberté composite, supérieure à la liberté simple » (individuelle)<sup>41</sup>. Chez Proudhon aussi bien que dans les propositions actuelles, ces groupes sont perçus comme des *acteurs* de la vie politique, dépassant la conception républicaine classique centrée exclusivement sur l'individu. Proudhon dénonçait ainsi l'atomisme du suffrage universel individualiste, au motif précisément que les groupes sociaux intermédiaires

<sup>37</sup> Sur ce thème, voir P. Flichy, *Internet, outil de la démocratie ?*, *La vie des idées.fr*.

<sup>38</sup> V. *Carnet VIII*, mai 1850, p. 70 (éd. Rivière, t. 4, 1974) : Proudhon oppose « une théorie de la centralisation à foyers multiples » au projet rousseauiste dans lequel le peuple délibère « en une seule multitude » (*Contrat social*, II, 2). L'idée n'est pas nouvelle chez Proudhon ; il expliquait déjà en 1846 qu'il serait plus aisé et plus sûr d'opérer un fractionnement du corps électoral en groupes, votant séparément et dont on réunirait ensuite les suffrages ; *Carnet III*, éd. Rivière, t. 1, 1960, p. 9.

<sup>39</sup> P. Rosanvallon, *La contre-démocratie...*, p. 67 suiv. L'auteur précise que contrairement aux syndicats de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, ces nouveaux groupes n'ont pas pour vocation la défense de leurs membres, non plus qu'une fonction de représentation ou de négociation sociale ; loin de représenter des éléments de la population, ces groupes soulèvent les problèmes et font pression sur les pouvoirs publics. Autrement dit, ils ne cherchent pas à prendre le pouvoir, mais à l'influencer.

<sup>40</sup> L. Blondiaux, Y. Sintomer, *L'impératif délibératif*, p. 26.

<sup>41</sup> *Carnet IX*, décembre. 1851, p. 218 (éd. Rivière, t. 4), comp. Y. Sintomer, *Le pouvoir au peuple*, p. 147 : « il s'agit de diversifier la provenance sociale de ceux qui participent à la délibération, afin d'enrichir celle-ci d'une grande variété de points de vue et d'expériences, et afin que les préjugés et les limites des uns et des autres se neutralisent mutuellement (l'idéal étant que cette pluralité se rapproche le plus possible de la pluralité réelle de la société) ». La même idée est longuement développée par Proudhon dans la *Guerre et la Paix*, où il explique en particulier que « la divergence des idées, la contradiction des principes, la polémique, le choc des opinions, sont l'effet certain de leur rapprochement » (éd. Rivière, p. 54).

(dans lesquels les citoyens se retrouvent) étaient des composantes indispensables à l'élaboration de la *raison collective*.

Ceci étant, il apparaît paradoxalement que c'est sur ce thème de la citoyenneté que Proudhon touche aux limites de sa quête d'une participation effective. Si Y. Sintomer estime que « la citoyenneté est une activité avant d'être un statut, (qu')elle ne constitue un droit que dans la mesure où celui-ci est exercé »<sup>42</sup>, le franc-comtois se faisait pourtant peu d'illusions, conscient des commodités de la représentation, à laquelle les citoyens s'empressent le plus souvent d'abandonner l'exercice de leur souveraineté<sup>43</sup>.

## 2. Les limites de la démocratie participative :

L'un des premiers, D. Graxie a fait le constat du faible niveau d'investissement des questions politiques par les citoyens. Hors conjonctures spécifiques, l'étroitesse du public politisé serait même une « composante structurelle des démocraties occidentales »<sup>44</sup>. Ce constat est aujourd'hui confirmé par les études sociologiques qui décrivent un *citoyen moyen* effectivement peu intéressé par la politique, si ce n'est un *décrochage* net d'une partie de la population, dépassée par les enjeux de la vie politique moderne<sup>45</sup>. L'image du citoyen *attentif, compétent et conscient*, sur laquelle reposent nos démocraties modernes, ne serait donc qu'une image forgée par les hommes politiques, les instituts de sondages, les analyses des politologues ou les commentaires des journalistes<sup>46</sup>. Il est évident que si cette analyse écorne la *démocratie représentative*, elle atteint à plus forte raison la *démocratie participative*, d'emblée fragilisée dans son moteur. A cet égard, la colère de Proudhon dénonçant la bêtise d'un peuple inerte (au lendemain du coup d'Etat du 2 décembre) trouve un écho lointain dans certaines des critiques sévères émises après le vote négatif sur le référendum européen !

Y. Sintomer ou P. Rosanvallon précisent pourtant que « le retrait, l'abstention, le silence, sont aussi des formes d'expression politique »<sup>47</sup>. P. Rosanvallon récuse surtout le terme de *citoyen passif* pour y substituer celui de *citoyen négatif*, qui affirme sa forte présence dans l'espace public par une participation essentiellement hostile à la vie politique, et est au cœur de la *contre-démocratie*<sup>48</sup>. Une fois encore, ces analyses mériteraient

<sup>42</sup> Y. Sintomer, *Le pouvoir au peuple...*, p. 166.

<sup>43</sup> *Carnet IV*, 30 octobre 1847, p. 367 (éd. Rivière, t. 1) : « le système représentatif est la confession de l'incapacité politique de l'immense majorité, la démission du peuple entre les mains de quelques charlatans. Et plus il y a de suffrages exprimés, plus profonde est la reculade, puisque c'est l'expression de plus en plus unanime de la dégradation universelle ».

<sup>44</sup> D. Graxie, *Le cens caché...*, p. I. *Le cens caché* qui est le titre de l'ouvrage renvoie précisément à cette idée que « les plus concernés par les problèmes débattus dans les arènes politiques sont, dans certains cas, moins familiarisés avec les termes, problématiques et postures de ce débat » (p. V).

<sup>45</sup> Y. Sintomer note en particulier le décrochage des classes populaires, sans réelle conscience nette de leurs intérêts (contrairement à la bourgeoisie). Si des ouvriers existent encore, Sintomer estime qu'il « n'y a plus guère de classe ouvrière, au sens d'un groupe unifié autour d'un sentiment d'appartenance et structuré par un réseau organisationnel et institutionnel dense » ; *Le pouvoir au peuple...*, p. 20. On est évidemment loin de la proposition de Proudhon dans la *De la capacité politique des classes ouvrières*, dont la démonstration s'articulait précisément autour de cette conscience. Sans entrer dans des reproches anachroniques, force est de constater que Proudhon, qui n'a pas anticipé le développement du prolétariat, n'en a pas non plus anticipé ce décrochage.

<sup>46</sup> D. Graxie, *Le cens caché...*, p. 21.

<sup>47</sup> P. Rosanvallon, *La contre-démocratie...*, p. 187.

<sup>48</sup> *Ibidem*, p. 186. Contra. D. Bernardeau, M. Hély, « la sphère de l'engagement associatif : un monde de plus en plus sélectif », *La vie des idées.fr* ; si la *démocratie associative* est supposée prendre le relais d'une vie

d'être rapprochées de l'alternative proposée par Proudhon aux candidatures ouvrières du *Manifeste des Soixante* : l'abstention (« se séparer, se diviser, c'est être »).

On se souvient toutefois qu'à l'heure de l'avènement du suffrage universel en février 1848, les réticences du franc-comtois contre la représentation se fondaient déjà sur le manque de motivation pour l'activité électorale, chez les citoyens entrés en masse dans le corps électoral<sup>49</sup>. Prophétisant un retrait de l'individu sur sa sphère privée, du fait du manque de compréhension de ses besoins par le monde politique, la *Solution du problème social* décrivait dès mars 1848 une nation « monarchique jusqu'à la moelle, idolâtre du pouvoir, dépourvue d'énergie individuelle et d'initiative républicaine, accoutumée à tout attendre de l'autorité, à ne rien faire que par autorité ! »<sup>50</sup>.

Si la *Raison collective* est sous-tendue par l'idée d'une participation citoyenne au niveau des groupes intermédiaires, Proudhon ne semble pas avoir relevé les limites d'un tel projet – bien mises en lumière par les recherches récentes de la sociologie : ainsi le fait que les questions traitées au niveau de ces groupes ne concernent le plus souvent qu'un échelon micro-local<sup>51</sup> ; ou le fait que le mode de fonctionnement de ces groupes a un caractère nettement polarisant<sup>52</sup>, avec pour conséquence un risque de fragmentation du public participant ; enfin la déférence qui s'y opère entre leurs membres, favorisant les individus de milieux socio-culturel comparativement plus élevés (l'effet de *conformisme entre les pairs*, qui influence nécessairement les choix individuels, nuance du coup l'ouverture individuelle revendiquée par Proudhon).

Autre défaut généralement reproché à la *démocratie participative* : le décalage entre les formes classiques de la décision politique (la norme du législateur), et la simple *opinion* diffusée par différents vecteurs (la presse en pleine expansion à l'époque de Proudhon, internet aujourd'hui<sup>53</sup>) – avec à l'arrière-plan la question de la force obligatoire des résultats de ces délibérations.

Proudhon, un temps journaliste, entretient des rapports très ambigus avec la presse. Il en reconnaît le rôle informatif, important dans le cadre du suffrage universel, et évidemment décisif dans son système participatif de *Raison collective*. Mais il reproche aussi à la presse de son temps une influence démesurée (au regard de son manque de légitimité), quand il n'en dénonce pas son manque d'objectivité et son asservissement

---

partisane et syndicale en retrait, en offrant aux citoyens de nouveaux moyens de participation et d'expression, « la réalité du bénévolat et de l'engagement associatif est beaucoup plus sélective qu'on ne le pense », alors même que le mouvement de professionnalisation du monde associatif en accélère la transformation.

<sup>49</sup> Partant du principe que « toute dignité rendue commune, s'évanouit, et tout ce qui appartient à tout le monde n'est à personne », le suffrage universel n'a finalement été qu'une fiction. En atteste l'expérience de la Deuxième république, où « plus le droit électoral s'est multiplié, plus il a perdu l'importance qu'on y attachait », au point que les restrictions imposées par la loi du 31 mai 1850 n'ont soulevé qu'une trop faible opposition. *De la capacité politique*, éd. Monde libertaire, p. 52.

<sup>50</sup> *Solution du problème social*, p. 74 (Trops-Tringuier).

<sup>51</sup> Y. Sintomer, *Le pouvoir au peuple...*, p. 119.

<sup>52</sup> H. Landermore, interview de B. Manin, « la démocratie représentative ».

<sup>53</sup> Voir G. Tarde, *L'opinion et la foule*, Alcan, Paris 1901, p. 70 : présente sur tout le territoire grâce aux progrès des communications, la presse permet « à des groupes primaires d'individus unanimes de former un agrégat secondaire et très supérieur, dont les unités s'associent étroitement sans s'être jamais vues ni connues ». Dans ces conditions, l'importance des médias fait que « c'est de moins en moins avec des personnes déterminées, c'est de plus en plus avec des collectivités auxquelles on s'adresse par le journal, qu'on est en relations de tout genre » (p. 50).

au pouvoir<sup>54</sup>. On sait aussi que, depuis la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, les gouvernants dénoncent les ingérences de la presse, envers la surveillance de laquelle le pouvoir a de tout temps été hostile et désireux de s'émanciper<sup>55</sup>. Dans son analyse du rôle des médias, P. Rosanvallon développe l'argument intéressant d'une représentation de type *organique*, par laquelle les médias *font* l'opinion – laquelle « n'existe pas par elle-même, elle ne prend consistance que réfléchie par eux, organisée sous les espèces d'un sondage, d'une enquête, d'une action collective ou encore d'un processus d'interpellation »<sup>56</sup>.

Mais le poids de l'opinion dans ces propositions de *contre-démocratie* ou *démocratie d'opinion*, suffit-il à en justifier la portée ? Proudhon définit l'opinion comme

quelque chose de vague, d'insaisissable, de fantastique, créée un matin par les cancons de coulisses, les bavardages de journalistes, les fantaisies d'un orateur. L'opinion, c'est le désespoir des cervelles humaines : c'est l'entraînement d'un peuple qui ne sait ou ne veut raisonner ; c'est le bon plaisir d'une conscience ignorante et paresseuse. L'opinion, c'est la joie et le triomphe des charlatans<sup>57</sup>

... les critiques émises actuellement contre la *démocratie d'opinion*, présentée comme une forme modernisée de populisme<sup>58</sup>, ne disent pas autre chose ! On se souviendra toutefois de l'explication de J. Julliard, pour qui l'opinion n'est

pas aussi bête qu'elle en a l'air. Il arrive qu'elle ait le sens de l'intérêt général davantage que la classe politique elle-même, enfermée dans ses divisions. Par ailleurs, il y a une auto-éducation de l'opinion, comme il y a eu, historiquement, une auto-éducation du suffrage universel. Certes l'opinion a quelque chose d'émotif, de versatile et de mal informé. Mais ce sont exactement les trois critiques qu'on faisait, au 19<sup>ème</sup>, au suffrage universel<sup>59</sup>

... à cette nuance près que l'opinion est informelle et n'exerce qu'une influence indirecte sur la prise de décision : elle n'est pas *par elle-même* investie d'un caractère obligatoire.

Or c'est sans doute là la limite essentielle des projets de *démocratie participative* : on ne sait pas exactement quelle est la nature des résultats des discussions auxquelles sont invités les citoyens : ont-ils une *force décisionnelle* liant l'autorité organisatrice ou n'ont-ils qu'un caractère délibératif, qui en fait de simples compléments à la représentation, aidant à une prise de décision toujours renvoyée aux élus ? La réponse à cette question est indispensable : car même si on voit mal comment l'autorité pourrait ne pas tenir

---

<sup>54</sup> Voir *De la capacité politique*, 3<sup>ème</sup> partie, chap.VI. Liberté de la presse. Proudhon dénonce le rapport très ambiguë que la presse entretient avec le pouvoir. Il admet pour commencer que, « dans le système économique-politique dont elle fait partie [...] elle est naturellement et sauf de rares exceptions, de mauvaise foi, injurieuse, vénale, pleine de partialité et de calomnie, sans principes, sans garanties, d'autant plus ardente à poursuivre le gouvernement que, même en ayant tort, elle y trouve popularité et profit » (p. 317, éd. Monde libertaire). Mais elle se trouve face à un Pouvoir qui s'estime le véritable souverain, en dépit des principes qui donnent la souveraineté à la nation ; or « en sa qualité de souverain, il est antipathique à l'examen, au contrôle, aux comptes-rendus, à toutes discussion et critique de ses actes » (*ibidem*).

<sup>55</sup> Aujourd'hui par exemple, Facebook et Twitter sont les nouvelles armes des hommes politiques, qui leur permettent de communiquer directement avec les électeurs en s'affranchissant des médias

<sup>56</sup> P. Rosanvallon, *La contre-démocratie...*, p. 120.

<sup>57</sup> *Carnet V*, juillet 1847, p. 570 (Trinquier).

<sup>58</sup> Voir H. Landemore, *La démocratie représentative...*

<sup>59</sup> J. Julliard, R. Debray, *L'opinion...*

compte de l'avis du public, il est évident qu'on ne peut espérer mobiliser durablement les citoyens sans leur donner l'assurance que leur avis sera entendu<sup>60</sup>.

Si Proudhon ébauche bien des procédures de délibérations populaires pour le dégagement de la *Raison collective*, sa démonstration encourt toutefois cet autre reproche énoncé par B. Manin : la discussion mise en œuvre dans les schémas délibératifs débouche systématiquement sur un *consensus* (reproche fait en particulier à Proudhon par G. Gurvitch<sup>61</sup>) – quant on ne se contente pas faire du respect de la procédure le gage de légitimité des délibérations. Force est de constater que les discours actuels sur la *démocratie participative*, largement incantatoires, pèchent par un grave manque de certitude sur la portée des délibérations, accentuant du coup l'impression d'un simple concept de *marketing politique*<sup>62</sup>.

Indépendamment des doutes que l'on peut nourrir quant à l'effectivité des projets de *démocratie participative*, il ressort de cette étude rapide que l'œuvre de Proudhon livre un éclairage intéressant sur la quête actuelle d'une appréhension des problèmes de la démocratie *au-delà* de leur seule dimension *électorale-représentative* (P. Rosanvallon). La formule consacrée selon laquelle il *écrivait pour l'avenir* se trouve donc encore une fois confirmée... bien malgré lui toutefois : en reprenant une analyse de P. Ansart<sup>63</sup>, on peut affirmer que si la pensée de Proudhon reste d'actualité (dans sa critique de la représentation et dans la recherche d'un processus de participation populaire), c'est qu'il s'est confronté à des réalités qui n'ont pas disparu ; les mêmes maux appelant les mêmes remèdes, si sa pensée est toujours présente, c'est bien surtout par la persistance de ses objets d'études (et d'indignation) !

---

<sup>60</sup> L. Blondiaux, Y. Sintomer, *L'impératif délibératif...*, p. 31. Voir aussi M. Crepon, B. Stiegler, *De la démocratie participative...*, p. 48–49 : il manque « un défaut de pouvoir (celui de la parole) et un défaut d'écoute (qui ne soit pas un leurre, c'est-à-dire qui consiste effectivement à redonner du pouvoir (et par là même de la confiance et du crédit) à ceux qui n'en ont pas [...] Toute la question alors est d'une part celle des modalités de cette écoute, et d'autre part celle de ses effets possibles sur la prise de décision politique ».

<sup>61</sup> Voir G. Gurvitch, *Pour le centenaire de la mort de P.-J. Proudhon*, Les cours de Sorbonne, 1963–1964, 4<sup>ème</sup> p., 15<sup>ème</sup> leçon (sur la dialectique proudhonienne). De fait, Proudhon définit la société régie par la *Raison collective* « non comme une hiérarchie de fonctions et de facultés, mais comme un système d'équilibration, entre forces libres, dans lequel chacun est assuré de jouir des mêmes droits à condition de remplir les mêmes devoirs, d'obtenir les mêmes avantages en échange des mêmes services, système par conséquent essentiellement égalitaire et libéral » ; *De la capacité politique*, p. 86 (éd. Monde libertaire).

<sup>62</sup> Là où Proudhon voyait dans le processus à l'œuvre dans la *Raison collective* une véritable pédagogie de la citoyenneté (la *démopédie*, sorte de formation continue à la citoyenneté), les propositions de politiques en mal d'inspiration ne semblent aujourd'hui sous-tendues par aucun effort d'élévation, se contentant d'un nivellement « à la moyenne inférieure de tout ce qui pourrait faire saillance ». M. Crepon, B. Stiegler, *De la démocratie participative...*, p. 71–72.

<sup>63</sup> P. Ansart, *La présence du proudhonisme dans les sociologies contemporaines*, « Mil neuf cent » 1992, 10, p. 94–110.

## The Shedding of Light on the Current Debate: Pierre-Joseph Proudhon and his Criticism of Representative Democracy

### Summary

In 1848, Pierre-Joseph Proudhon (1809–1865) refused to yield to the enthusiasm of the Republican Camp about universal suffrage and the link established between political and social reforms. In his first book published after the Revolution of February (*La solution du problème social*), he questioned the legitimacy of the republican conception of representation. But if the short history of the Second Republic soon confirmed his fears about the abuses inherent in representation, his criticism of universal suffrage sounds still useful when we want to apprehend the present day debate devoted to direct democracy.

In any presidential system, the time of elections becomes the moment when a nation looks at themselves. In France, as in many other western countries, the elections bring substantial debates about the democracy. In 2007, the calls for direct democracy made up a central point of political debates and were related to a long time defiance to the representative system. They strangely echoed the debates that took place in the Second Republic after the deputies' betrayal of the electoral law of May 31, 1850. In the article we show how Proudhon's political thought can help us think about direct democracy.